

CONSEIL MUNICIPAL DU 27 AVRIL 2010

L'an deux mille dix, le 27 avril, le Conseil Municipal de la commune de Saulxures sur Moselotte s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sur la convocation et sous la présidence de Mme Marie-Thérèse BERRANGER, Maire.

Etaient présents : Mme Marie Thérèse BERRANGER (Maire) / M Hervé VAXELAIRE / Mme Denise STAPPIGLIA / M Alain FRANCOIS / Mme Carole PETITDEMANGE / M Jean-Pierre DIDIERLAURENT (Adjoint) / Mme Géraldine BOUCHER / M Eddy CHEVRIER / Mme Béatrice CLAUDE / M Paul FERREUX / M Denis GRANDEMANGE / M Fernand HUCHER / M Christian LOUIS / Mme Marie-Line MOREL / M Daniel PIERRON / M Jean-Pierre TOUSSAINT / Mme Odile SCHORPP / M Claude VAXELAIRE.

Excusés : M Daniel LICINI, M Bruno SIMON, M Gilles DUBROEUQ, Mme Nathalie PERRIN

Absent : M Guérin PHILIPPE

Procurations : M Daniel LICINI à M Eddy CHEVRIER, M Bruno SIMON à M Jean-Pierre DIDIERLAURENT, M Gilles DUBROEUQ à M Alain FRANCOIS, Mme Nathalie PERRIN à Mme Géraldine BOUCHER.

Lesquels membres présents forment la majorité de ceux actuellement en exercice.

Il a été, conformément aux dispositions de l'article L 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, procédé à l'élection du secrétaire pris dans le sein du Conseil,

Mme Béatrice CLAUDE ayant obtenu la majorité des suffrages a été désignée pour remplir ces fonctions.

M Thierry COMBET LOUIS ayant été désigné pour remplir les fonctions de secrétaire adjoint.

Le rapport du Conseil Municipal du 11 MARS 2010 est adopté à l'unanimité, sans observation.

Décisions de Mme le Maire prises en application de l'article L 2122-22 du Code Général des Collectivités territoriales :

- N° 01/10 du 18 mars 2010 retenant l'offre de la société DEGREMONT Services pour la réalisation des travaux d'amélioration du fonctionnement de la station d'épuration pour un montant de **120 373 € HT**

- N° 02/10 du 18 mars 2010 retenant l'offre du bureau d'études HEADLIGHT Consulting pour l'étude d'opportunité et de faisabilité pour la réalisation d'une structure d'hébergement touristique complémentaire, pour un montant de **26 910 € HT**.

- N° 03/10 du 20 mars 2010 retenant l'offre de l'entreprise Menuiserie Alu MATHIEU pour la réalisation du lot 7 Métallerie des travaux d'aménagement du relais des services publics pour un montant de **3 607.70 € HT**.

1. DISPOSITIF PASSE FONCIER

Invité par Mme le Maire, M Gérard DEMANGE, Directeur de la Fédération Départementale du Bâtiment et des Travaux publics des Vosges, présente aux conseillers municipaux les nouvelles modalités d'application du dispositif Pass Foncier.

Prenant la forme d'un prêt à remboursement différé, octroyé par un collecteur du 1 % logement, le « **Pass foncier** » est un mode de financement facilitant l'accession à la propriété par les primo accédants.

Ce mode de financement est ouvert à tous les ménages dès lors **qu'ils sont primo accédants de leur résidence principale** sous certaines conditions :

- conditions de ressources du Prêt Social de Location-Accession (PSLA). Les ressources du ménage ne doivent pas dépasser un montant plafond.

- ils doivent bénéficier d'une aide à l'accession sociale à la propriété, *attribuée par une ou plusieurs collectivités locales*, sous forme de subvention ou de bonification de prêt.

- Le montant du prêt social est plafonné selon les zones géographiques (Saulxures est en zone C avec un montant de prêt de 30 000 €)

Outre la subvention qui lui est accordée par la collectivité locale, l'acquéreur qui remplit les conditions dispose des avantages suivants :

- Une TVA sur la vente du terrain à **5.5 %** au lieu de 19.6 %
- Une majoration du prêt à taux zéro
- La mise en œuvre par le collecteur 1% d'un système de sécurisation en cas de problème financier (rachat du logement avec maintien dans les locaux ou relogement dans les mêmes conditions)

Le montant minimum d'aide à l'accession que pourrait proposer la commune s'élève à **3 000 €** par terrain avec une subvention d'Etat de 50 % soit un coût net de 1500 €.

Après explications de M DEMANGE, Mme le Maire invite le conseil à en débattre et à poser le cas échéant les questions sur les conditions d'intervention de ce dispositif.

Après débat, M DEMANGE se retirant, Mme le Maire le remercie pour son exposé.

Sur proposition de Mme le Maire, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

• **Charge** Mme le Maire de réunir une commission pour étudier les conditions de mise en place du dispositif Pass Foncier sur le territoire de la commune.

2. REQUALIFICATION DU CENTRE BOURG : DEMANDE DE SUBVENTION DGE

Par circulaire du 22 février dernier, M le Préfet des Vosges a notifié la liste des opérations d'investissement éligibles à la Dotation Globale d'Equipeement pour l'année 2010.

Les travaux de requalification du centre bourg hors réseau d'eau et d'assainissement demeurent subventionnables par la DGE pour un taux qui varie entre **30** et **40 %**.

Le taux maximum de **40 %** est attribué lorsque le projet d'aménagement s'inscrit dans une perspective de développement durable au travers des thèmes suivants :

- Gestion de l'espace
- Modalités de gestion des eaux pluviales
- Gestion des déchets du chantier
- La qualité de vie (étude d'intégration paysagère....)
- L'accessibilité des espaces publics créés
- La concertation avec le public et/ou les riverains.

Les travaux programmés en 2010 concernent la rue de la Jonchère, **tranche conditionnelle 1B**.

Hors travaux d'eau, d'assainissement, de réseaux télécoms et électrique, le montant des travaux présentés à la DGE s'élève à **330 965 € HT**.

Au vu des dispositions prises pour la réalisation des travaux (réutilisation des déblais, accessibilité, piste cyclable, espaces verts....) une subvention de **40 % sera sollicitée**.

Après délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

➤ **Sollicite** auprès de l'Etat au titre de la DGE une subvention pour la poursuite du programme de requalification du centre bourg par la tranche conditionnelle 1B, rue de la Jonchère, pour un montant de **330 965 € HT**.

➤ **Dit** que les crédits nécessaires à la réalisation de ce programme sont inscrits au BP Commune 2010 Opération n° 51

3. RESTRUCTURATION DE L'ECOLE JULES FERRY : DEMANDE DE SUBVENTION DGE

Le montant total estimatif du programme de restructuration de l'école Jules Ferry au stade de l'APD s'élève à **2 267 770 € HT** dont **1 689 489 €** pour les locaux scolaires et **578 281 €** pour les locaux associatifs.

Il se décompose comme suit :

- Travaux **2 054 098 € HT** dont **1 530 448 € HT** pour les locaux scolaires soit **74.50 %** et **523 650 €** pour les locaux associatifs soit **25.50 %**
- Frais d'études et de contrôle : **213 672 € HT** dont :
 - Honoraires : **182 815 € HT**
 - CSPS Contrôle technique : **7 872 € HT**
 - Frais de consultation et divers : **5 000 € HT**
 - Frais d'OPC : **17 985 € HT**

Le projet fera l'objet de 4 tranches de travaux

1ere tranche 2010 :

Montant estimatif de 473 132 € HT dont 76 855 € HT pour les locaux associatifs

- Dépose de la galerie existante située dans la cour centrale en périphérie des corps de bâtiment
- Démolition des conduits de cheminée sur l'ensemble des corps de bâtiment
- Reprise des arases des murs situés coté cour centrale
- Remplacement couverture et zinguerie reprise de la charpente
- Traitement de la charpente
- Reprise du réseau d'eau pluvial
- Remplacement des menuiseries PVC extérieures périphériques
- Modification des ouvertures existantes sur les façades périphériques.
- Couverture préau.

2eme tranche 2011 :

Montant estimatif de 674 564 € HT dont 400 345 € pour les locaux associatifs

- Réalisation de la structure métallique de la galerie couverte périphérique avec coursive supérieure comprenant la dalle et son étanchéité
- Transformation et agrandissement de l'entrée existante située côté parking

- Aménagement de tous les locaux associatifs du 1^{er} étage
- Aménagement de la salle de classe n° 3 et de la BCD
- Réalisation de l'ensemble des gaines techniques qui cheminent dans les locaux situés au RDC

3eme tranche 2012 :

Montant estimatif de 711 756 € HT dont 46 450 € pour les locaux associatifs

- Travaux de restructuration des locaux du RDC
- Fermeture de la galerie périphérique du RDC
- Fermeture du hall d'entrée principale de l'école
- Réalisation de l'ensemble des rampes extérieures

4eme tranche 2013 :

Montant estimatif de 194 646 € HT

- Ravalement de l'ensemble des façades
- Aménagement des abords et aménagements paysagers
- Travaux d'embellissement

Les opérations de restructuration complète d'école primaire ou maternelle sont, depuis 2010, éligibles à la DGE.

Cette nouvelle éligibilité est réservée aux projets de restructuration d'un coût minimum de 1 000 € HT le M2.

Il est proposé de solliciter **une subvention pour la réalisation de la totalité du programme relatif aux locaux scolaires.**

Une subvention de **30 à 40 %** peut être sollicitée.

Le taux maximum de **40 %** est attribué lorsque le projet de restructuration s'inscrit dans une perspective de développement durable au travers des thèmes suivants :

- Gestion de l'espace
- Gestion des matériaux
- Gestion de l'énergie (étude thermique)
- L'accessibilité des bâtiments

Compte tenu de la qualité du dossier développement durable particulièrement en matière de gestion de l'énergie, le taux maximal de **40 %** sera sollicité.

Après délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

➤ **Sollicite** auprès de l'Etat au titre de la DGE une subvention pour la réalisation du programme de restructuration des locaux scolaires de l'école Jules Ferry d'un montant estimatif total de **1 689 489 € HT**

➤ **Dit** que les crédits nécessaires à la réalisation de ce programme sont inscrits au BP Commune 2010 Opération n° 24 et feront l'objet d'inscriptions aux budgets primitifs suivants.

4. PROGRAMME DE RESTRUCTURATION DE L'ÉCOLE JULES FERRY - CREATION DE SALLES ASSOCIATIVES : DEMANDE DE SUBVENTION CONSEIL GENERAL

Une subvention peut être sollicitée auprès du Conseil Général pour la réalisation du programme de restructuration de l'école Jules Ferry **au titre du développement local**.

Cette demande concerne le programme d'aménagement de salles associatives s'élevant à un montant total estimatif de **578 281 € HT**.

En effet, outre la rénovation des locaux scolaires, le programme de restructuration des bâtiments de l'école Jules Ferry prévoit la création de salles mises à disposition de plusieurs d'associations et de l'école intercommunale de musique.

Cette mise à disposition permettra ainsi à la Croix Rouge, à l'association Familiale, à l'association « Le Pré aux Arts » de développer leurs activités et de mettre en place des actions nouvelles.

Ces travaux s'inscrivent dans les thèmes retenus par le schéma de services à la population de la **Communauté de Communes de la Haute Moselotte** à savoir :

- développer les services culturels et associatifs en encourageant la pratique musicale (**thème 6**)
- développer les services aux personnes âgées (**thème 3**)
- favoriser l'insertion des personnes en difficulté (**thème 4**)

Le projet a donc été inscrit au contrat particulier de développement local conclu entre le Conseil Général et la CCHMo.

Une subvention de **15 %** peut être sollicitée.

Après délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

➤ **Sollicite** auprès du Conseil Général une subvention pour la réalisation des travaux de création de salles associatives prévus dans le programme de restructuration de l'école Jules Ferry pour un montant de **578 281 € HT**

➤ **Dit** que les crédits nécessaires à la réalisation de ce programme sont inscrits au BP Commune 2010 Opération n° 24 et feront l'objet d'inscriptions aux budgets primitifs suivants.

5. REAMENAGEMENT DES BUREAUX DE LA MAIRIE – DEMANDE DE SUBVENTION CONSEIL GENERAL

Une subvention peut être demandée au Conseil Général pour la réalisation des travaux de restructuration des bureaux de la Mairie **au titre** de la

mise aux normes d'accessibilité des bâtiments publics avec un taux de **15 %** sur un montant de dépenses plafonné à **150 000 € HT**.

Le montant total prévisionnel des travaux s'élève dans l'APD à un montant de **715 684 € HT**.

Initialement découpés en 2 tranches, les travaux de restructuration ont été redécomposés en 3 tranches de travaux :

- **1ere tranche 2010** : mise en place d'un ascenseur réalisation d'un escalier de secours et aménagement du second étage. Montant estimatif = **455 219 € HT**

- **2eme tranche 2011** : aménagement du RDC. Montant estimatif = **213 991 € HT** et une option sur le SAS pour un montant de **17 500 € HT**

- **3eme tranche 2012** : ravalement de façades. Montant estimatif = **28 974 € HT**.

La première tranche de travaux prévue en 2010 prévoyant notamment la création d'un ascenseur sera soumise pour subvention au Conseil Général.

Après délibération, le Conseil Municipal, 21 voix pour, 1 abstention (Mme SHORPP)

➤ **Sollicite** auprès du Conseil Général une subvention pour la réalisation de la 1ere tranche des travaux de restructuration de la Mairie d'un montant de **455 219 € HT**

➤ **Dit** que les crédits nécessaires à la réalisation de ce programme sont inscrits au BP Commune 2010 Opération n° 123

6. TRAVAUX GYMNASSE – DEMANDE DE SUBVENTION CONSEIL GENERAL

Lors d'un récent entretien le District des Vosges représentant la Ligue de Lorraine de Football, a confirmé que le subventionnement du projet de construction d'un club house pour le Football club ne pouvait être pris en compte sans une mise préalable aux normes des vestiaires du Gymnase.

Ainsi, pour obtenir une subvention du Fonds d'Aide au Football Amateur géré par la Ligue, il est demandé à la commune de décaler la construction du club house et de réaliser dans un premier temps les travaux d'agrandissement des vestiaires.

Ces travaux doivent donc être menés dès cette année.

Le montant estimatif des travaux s'élève à **30 200 € HT**

Honoraires de maîtrise d'œuvre et frais de CSPPS compris, le montant total du programme s'élève à **34 620 € HT**.

Une subvention de 10 % peut être sollicitée auprès du Conseil Général.

Après délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

➤ **Sollicite auprès du Conseil Général** une subvention pour la réalisation des travaux d'agrandissement et de mise aux normes des vestiaires du gymnase municipal pour un montant total de **34 620 € HT**.

➤ **Dit** que les crédits nécessaires à la réalisation de ce programme sont inscrits au BP Commune 2010 Opération n° 17

7. PARTICIPATION COMMUNALE AU CLSH 2010

Par lettre du 16 mars dernier, l'Association Familiale souhaite savoir si la participation communale allouée aux familles dont les enfants fréquentent le CLSH, est reconduite pour l'année 2009.

S'élevant à 40 % des bons de vacances versés par la CAF ou la CMA, dans la limite du séjour, cette participation est également acquise aux familles qui bénéficient de ces bons pour tous les types de séjours, organisés à Saulxures ou en dehors de Saulxures.

Le Conseil Municipal, après délibération, à l'unanimité

➤ **Reconduit** pour l'année 2010 la participation CLSH selon les mêmes modalités.

8. CAUTION LIGNE DE TRESORERIE REGIE MUNICIPALE DU LAC DE LA MOSELOTTE

La Régie Municipale du Lac de la Moselotte a décidé le renouvellement du contrat de trésorerie conclu avec le Crédit Agricole.

Le Crédit Agricole propose un renouvellement d'une durée d'un an sur la base d'un montant plafond mobilisable de 150 000 € avec un taux indexé sur l'Euribor 3 mois + 0.70 % sans frais. (taux indicatif de 1.361 %)

Comme pour le précédent contrat, le Crédit Agricole souhaiterait que la commune se porte caution de ce nouveau contrat de trésorerie.

Après délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

• **Apporte** la caution solidaire de la commune pour la ligne de trésorerie contractée par la Régie Municipale du Lac de la Moselotte au Crédit Agricole Alsace Vosges pour un montant maximale de 150 000 € en principal

augmenté des intérêts normaux au taux variable de 1.361 %, valeur à ce jour, de tous les autres intérêts, des commissions, frais et accessoires.

- **Autorise** Mme le Maire à signer le contrat de prêt correspondant

9. **TABLEAU DES SUBVENTIONS 2010**

Après explications de Mme le Maire et délibération, le Conseil Municipal, **21 voix pour**,

Les Présidents et Trésoriers des associations concernées ne prenant pas part au vote : M Jean-Pierre TOUSSAINT

Vu le tableau remis à chaque conseiller,

➤ **Adopte** le tableau des subventions communales pour l'année 2010 annexé à la présente délibération

10. **SUBVENTION RASED**

Par courrier du 08 avril dernier, le RASED (Réseau d'Aides Spécialisées aux Elèves en Difficulté), a fait parvenir la demande de subvention de fonctionnement pour l'année 2010.

La participation sollicitée s'élève à **1 €** par enfant scolarisé à Saulxures (234 en septembre 2009) soit **234 €**.

Après délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- Attribue au **RASED** une subvention de fonctionnement de **234 €**.pour l'année 2010.

11. **TARIFS TAXE DE SEJOUR**

Les tarifs de la taxe de séjour n'avaient jamais fait l'objet d'une revalorisation depuis le 1^{er} mai 2007.

Il est proposé de les augmenter à partir du 1^{er} octobre 2010.

Après délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

Vu le tableau récapitulatif des tarifs remis à chaque conseiller,

- **Adopte** le tableau des tarifs de la taxe de séjour annexé à la présente délibération
- **Dit** que les nouveaux tarifs seront applicables à compter du 1^{er} Octobre 2010.

12. PARTICIPATION SMIC 2010

Le montant de la participation communale 2010 au Syndicat Mixte pour l'Informatisation Communale s'élève à **1062.86 €**.

C'est une participation budgétaire.

Après délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- Décide la prise en charge sur le budget commune 2010 de la participation budgétaire 2010 au SMIC d'un montant de **1 062.86 €**

13. PARTICIPATION SYNDICAT PAYS DE REMIREMONT 2010

Cette participation, qui inclut désormais la cotisation due à la PAIO, est budgétaire.

Après explication et délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- **Décide** la prise en charge budgétaire de la participation 2010 au Syndicat Mixte du Pays de Remiremont et des ses Vallées pour un montant de **7 524.78 €**.

14. PARTICIPATION SDIS

La participation au SDIS 2010 (Service Départemental d'Incendie et de Secours) s'élève à un montant de **86 996.11 €**.

Cette participation est budgétaire.

Après explication et délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- **Décide** la prise en charge sur le budget communal **2010** de la participation budgétaire au SDIS pour l'année **2010** d'un montant de **86 996.11 €**

15. PARTICIPATION SIVU PISCINE

La participation communale au SIVU de gestion de la piscine de la vallée de la Moselotte pour l'année 2010 s'élève à **52 660.06 €**.
C'est une participation fiscalisée.

Après explication et délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

Décide la prise en charge de la participation 2010 au SIVU de Gestion de la Piscine de la Vallée de la Moselotte pour un montant de **52 660.06 €**.

Dit que cette participation sera fiscalisée

16. QUESTIONS DIVERSES

a. Participation SDANC

Le Syndicat Mixte Départemental d'Assainissement Non Collectif a notifié la participation de la commune pour l'exercice 2010.

D'un montant de 90 € cette participation est budgétaire.

Après délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité

□ **Décide** la prise en charge sur le budget assainissement 2010 de la participation syndicale budgétaire susvisée d'un montant de **90 €**.

b. Décision Budgétaire modificative N° 1 BP COMMUNE

Sur proposition de Madame le Maire,

Après explication et délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

Vu la décision budgétaire modificative remise à chaque conseiller,

. **ADOPTE** la décision budgétaire modificative N°1 suivie au BP Commune 2010 :

Section de fonctionnement :

Dépenses :

Article 023 Virement à la section d'investissement : -30 630 €

Recettes :

Article 775 : Produit des cessions d'immobilisations : -30 630 €

Section d'investissement :

Recettes :

Article 021 : Virement de la section de fonctionnement : -30 630 €

Article 024 : Produits des cessions d'immobilisations : + 30 630 €.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée